



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-107

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Structures des exploitations agricoles

BFC-2024-03-08-00008 - ARC EARL DE L'ABBAYE - DUMONT Loïc (2 pages)	Page 4
BFC-2024-02-27-00010 - ARC_COUCHE VINCENT (2 pages)	Page 7
BFC-2024-03-08-00006 - ARC_EARL DE FONTAINE DOUCE (2 pages)	Page 10
BFC-2024-03-13-00013 - ARC_GAEC MENETRIER PARIZOT (2 pages)	Page 13
BFC-2024-03-13-00014 - ARC_GALLIEN BENOIT (2 pages)	Page 16
BFC-2024-03-13-00015 - ARC_HERON_GUILLAUME (2 pages)	Page 19
BFC-2024-03-08-00007 - ARC_SCEA DU POIRIER BENIT (2 pages)	Page 22

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2024-01-31-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL BAYON-PICHON à Fuissé (1 page)	Page 25
BFC-2024-02-02-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU CHAMP MARTIN à Sevrey (2 pages)	Page 27
BFC-2024-02-01-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Alexandre PRIMALOT à Montceau-L'Étoile (2 pages)	Page 30
BFC-2024-01-18-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Arnaud VILLARD à Charolles (1 page)	Page 33
BFC-2024-02-01-00007 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Lorenzo PALMERO à Vergisson (1 page)	Page 35
BFC-2024-01-30-00016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Valentin BUIRET à Dettey (1 page)	Page 37
BFC-2024-01-30-00017 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE CHAUSSÉE à Saint-Firmin (1 page)	Page 39
BFC-2024-02-05-00007 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DU MOLEY à Huilly-sur-Seille (1 page)	Page 41
BFC-2024-01-23-00033 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC GORDAT S et J à Digoïn (1 page)	Page 43

BFC-2024-01-29-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LES CLAIES à Chatel-Moron (1 page)	Page 45
BFC-2024-02-02-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC MARILLIER à Briant (1 page)	Page 47
BFC-2024-01-26-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC VINCENT à Rancy (1 page)	Page 49
BFC-2024-06-20-00004 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Alexandre GUICHARD à Chalmoux, relatif à une installation sur la commune de Neuvy-Grandchamp, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 51
Direction départementale des territoires du Jura /	
BFC-2024-02-14-00006 - accusé réception complet autorisation exploiter ABBAYE D'ACEY (2 pages)	Page 53
BFC-2024-02-22-00011 - accusé réception complet autorisation exploiter CHEVALLIER François (2 pages)	Page 56
BFC-2024-02-15-00008 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DU MOULIN MONTGY (2 pages)	Page 59
BFC-2024-02-22-00012 - accusé réception complet autorisation exploiter EQUI'VAL D'AMOUR (2 pages)	Page 62
BFC-2024-02-14-00007 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC COURDIER (2 pages)	Page 65
BFC-2024-02-26-00008 - accusé reception complet autorisation exploiter GAEC DE L'UPPERCUT (2 pages)	Page 68
BFC-2024-03-08-00005 - accusé reception complet autorisation exploiter GAEC DE LA FONTAINE (2 pages)	Page 71
BFC-2024-02-22-00013 - accusé reception complet autorisation exploiter GAEC ROUX (2 pages)	Page 74
BFC-2024-02-22-00014 - accusé reception complet autorisation exploiter M. MARILLER Fabien (8 pages)	Page 77
BFC-2024-02-14-00008 - accusé réception complet autorisation exploiter SCEA DU BUCHOT (6 pages)	Page 86

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-08-00008

ARC EARL DE L'ABBAYE - DUMONT Loïc



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

EARL DE L'ABBAYE – DUMONT Loïc
22 rue Charles de Gaulle
21600 OUGES

Dijon le 08 MARS 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 06/02/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 190,5106 ha situés sur les communes de LONGVIC, OUGES, ROUVRES-EN-PLAINE, SAULON-LA-CHAPELLE, BRETENIERE et COUCHEY dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par l'EARL Vincent GARNIER.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 04/03/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
ROUVRES-EN-PLAINE	ZN 0041, ZN 0021, ZN 0042, ZN 0047
SAULON-LA-CHAPELLE	ZM 0024, ZO 0013, ZM 0076, ZN 00127, ZO 0001, ZT 0030, ZS 0067
BRETENIERE	ZB 0014, ZB 0076
COUCHEY	ZC 0015, ZC 0018, ZC 0019, ZC 0020
OUGES	BB 0004, BB 0047, BB 0119, BB 0195, BC 0044, BC 0061, BD 0032, BD 0045, BD 0092, BD 0095, ZK 0071, ZL 0015, BC 0054, BC 0063, BE 150, BE 81, BA 0003, BE 0085, ZK 0057, ZL 0009, AD 1, ZP 25, ZK 73, ZN 16, AD 2, AD 3, AD 4, ZK 42, ZK 43, ZK 45, ZK 47, ZK 66, ZK 68, ZM 0005, ZM 0006, ZL 0014, ZL 0012, BD 0087, ZK 0072, ZL 0008, ZL 0010, ZL 0011, ZM 0003, ZM 0004, ZM 0007, ZM 0008, ZP 0003, BC 0024, BC 0045, BD 0017, BD 0028, BD 0030, BE 0080, ZK 0058, ZN 0030
LONGVIC	AI 90, AI 123, AI 125, AI 173, AI 176, AI 382, AI 396, BR 15, BR 19, BR 23, BR 24, BR 25, BY 19, BY 77, BY 79, BY 233, BY 235, BY 250, BY 213, BY 214, BY 237, BY 253, BB 0045, AI 13, AI 106, AI 130, BY 67, BY 72, BY 259, AH 268, AI 114, AI 525, BP 129, BP 138, AI 145, AI 146, AI 133, AI 151, AI 220, AI 0015, BY 0004, BY 0016, BY 0068, BY 255, BY 0003, BY 0015, BY 0029, BY 0061, BY 0116, BY 0128, BY 241, BY 12, BR 44

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-02-27-00010

ARC_COUCHE VINCENT



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

COUCHE VINCENT
Chemin de Maizières
21330 MOLESME

Dijon le 27 FEV. 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-002

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 08/01/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 16,9009 ha (soit une SAUP de 43,9409ha), situés sur les communes de MOLESME et COURGIS dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par le Domaine MARIE AMBAL, M. Fabien DUMAIRE et l'EARL Domaine des Rêves.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 21/02/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
MOLESME	E 248, E 253, ZZ 119, ZH 148, ZH 147
COURGIS	ZK 126, ZL 24

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-08-00006

ARC_EARL DE FONTAINE DOUCE



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

EARL DE FONTAINE DOUCE
Pochev
21230 JOUEY

Dijon le **08 MARS 2024**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-027

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 20/02/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 18,3932 ha situés sur la commune de JOUEY dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur Julien DUFOUR.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 29/02/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
JOUEY	A 228, A 371, A 374, A 75, A 76, A 853, A 919, A 924

1505 29AM 11 C

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex

Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-13-00013

ARC_GAEC MENETRIER PARIZOT



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

GAEC MENETRIER PARIZOT
7 rue Bolard – Hameau de Barain
21350 AVOSNES

Dijon le 13 MARS 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-035

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 04/03/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 9,8910 ha situés sur la commune de AVOSNES dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par DENIS Marcel.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 04/03/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
AVOSNES	ZB 1, ZB 2, ZB 3, ZB 4, ZB 5, ZB 6, ZB 7, ZB 8

ASOS 28AM E 1

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-13-00014

ARC_GALLIEN BENOIT



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

GALLIEN BENOIT
42 rue Durand
21540 BLAISY-BAS

Dijon le 13 MARS 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-026

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 16/02/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 3,0665 ha situés sur la commune de MALAIN dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur Pierre BARD.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 06/03/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 - T2 - L3 - L6 - Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
MALAIN	ZB 81, ZB 82, ZB 83

ASOS 28AM F 1

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-13-00015

ARC_HERON_GUILLAUME



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

HERON Guillaume
11 avenue du 8 septembre 1944
21200 BEAUNE

Dijon le 13 MARS 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2024-034

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 04/03/24, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 0,3174 ha (soit une surface pondérée de 22,5354 ha) situés sur la commune de ALOXE-CORTON dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Mme CHATEAU MARIE-LOUISE.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 04/03/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
ALOÏE-CORTON	A 99

ASOS 28AM E 1

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-03-08-00007

ARC_SCEA DU POIRIER BENIT



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

SCEA DU POIRIER BENIT
18 Rue de la Mairie

21310 BLAGNY-SUR-VINGEANNE

Dijon le **08 MARS 2024**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n° 2024-015

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame la gérante,

Vous avez déposé auprès de mes services le 05/02/2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 200, 6446 ha situés sur les communes de BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, BÈZE, CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, CHAMPVANS, FAHY-LÈS-AUTREY, MIREBEAU-SUR-BÈZE, NOIRON-SUR-BÈZE, OISILLY, POUILLY-SUR-VINGEANNE et RENÈVE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par l'EARL PERRON FRANCOIS.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 28/02/2024 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Références cadastrales des biens objet de la demande

Communes concernées	Références cadastrales
BEZE	AK 00095, AK 0096
CHAMPVANS	D 0162, D 0164
BLAGNY SUR VINGEANNE	A 0485, ZB 0030, ZC 0006, ZB 0031, ZB 0037, ZB 0038, ZC 0026, ZC 0027, ZC 0036, ZC 0037, ZC 0038, ZE 0010, ZE 0011, ZE 0012, ZD 0056, ZD 0058
CHAMPAGNE SUR VINGEANNE	ZK 0010, ZK 0037
MIREBEAU SUR BEZE	ZB 78
NOIRON SUR BEZE	ZD 0042, ZE 0048, ZE 0052, C0260, C 0261, C 0412, C 0413, D 0075, D 0076, D 0081, D 0346, D 0348, D 0372, D 0374, ZA 0024, ZB 0003, ZB 0010, ZC 0053, ZC 0072, ZC 0115, ZD 0009, ZD 0041, ZE 0026, ZA 0025, ZC 0100, ZE 0023
OISILLY	ZB 0016, ZB 0025, ZB 0027, ZB 0028, ZB 0029, ZD 0004, ZD 0079, ZE 0023, ZH 0038, ZH 0094, ZH 0122, ZH 0134, ZD 3, ZH 0120
RENEVE	ZL 0055, ZA 0019, ZA 0020, ZA 0021, ZA 0024, ZB 0041, ZL 0015
BEAUMONT SUR VINGEANNE	ZE 0015
POUILLY SUR VINGEANNE	ZK 0012, ZK 0013
FAHY LES AUTREY	ZH 0007, ZH 0040, ZI 0015, ZI 0016, B 0415, ZE 0015, ZI 0013, ZI 0014, ZC 0048, ZE 0012

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
 57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
 Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-31-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL
BAYON-PICHON à Fuissé



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL BAYON-PICHON
22 Rue Cache Poupon
71960 Fuissé

Mâcon, le 31 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023409

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,72 ha situés sur les communes de :

- **FUISSE** A17, A18, A535, A1148, A1149, A1305, B631, B637, B638,
- **SOLUTRE-POUILLY** C315, C316, C318,

exploités par Madame LAPIERRE Muriel.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 janvier 2024 sous le n° 2023409.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-02-02-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU CHAMP
MARTIN à Sevrey



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vanessa Rio Santos
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DU CHAMP MARTIN
M. Edouard DICONNE
5, rue Auguste Champion
71100 SEVREY

Mâcon, le 2 février 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023442

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 21 décembre 2023 et complété le 22 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 133,56ha situés sur les communes de :

- **LA CHARMEE** A75, A76, A101, A146, A176, A178, A180, A182, A184, A188, A193, A222, A223, A224, A228, A218 (ex A82), A226 (ex A155), A228 (ex A186) ;
- **CHATENOY-LE-ROYAL** AT4, AT5, AT16, AT17 ;
- **DRACY-LE-FORT** A304, A305 ;
- **GIVRY** A879, A880, A881XX00, XX00, XX00, XX00, XX00, XX00, XX00, XX00, XX00, ;
- **GRANGES** B580, B669 ;
- **LUX** AD13, ZB42, ZC2, ZC8, ZD26, ZD27 ;
- **SAINT-LOUP-DE-VARENNES** ZE166 ;
- **SAINT-REMY** A31, A33, A34, A36, A37, A38, A39, A40, A41, A42, A75, A76, AS3, AS6, AT99, AT100, AT101, AT103, AT104, AT105, AT106, AT107, AV24, AV25, AV52, AV54, AV64, AV72, AV73, AV74, AV77, AV78, AV79, AV80, AV81, AV82, AV99, AV100, AW166, AW167, AW171, AW172, AW173, AW174, AW195, AY155, AZ25, AZ27, AZ138, D157, D158, D159, D289, D291, D292, D293, D294, D295, D296, D304, D305, D307, D309, D622, D623, D750 ;
- **SEVREY** ZC1, ZC135, ZC254 ;

exploités par l'EARL DU PUIITS DUMAY.

Votre dossier a été enregistré complet au 24 janvier 2024 sous le n° 2023442.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 24 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-02-01-00006

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Alexandre
PRIMALOT à Montceau-L'Étoile



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

PRIMALOT Alexandre
2385 route de Conde
71110 Montceau-l'Étoile

Mâcon, le 1 février 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024012

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 11 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 114,27 ha situés sur les communes de :

- ANZY-LE-DUC D53, D54

- MONTCEAUX-L'ETOILE A73, A74, A75, A76, A87, A88, A92, A93, A94, A95, A96, A140, A169, A170, A171, A172, A173, A239, A253, A322, A332, B7, B10, B15, B41, B57, B58, B59, B63, B64, B82, B83, B84, B85, B86, B87, B88, B89, B90, B91, B92, B93, B95, B96, B97, B98, B99, B100, B102, B103, B107, B109, B111, B112, B114, B115, B117, B118, B183, B185, B200, B205, B206, B207, B208, B213, B214, B216, B248, B250, B251, B252, B256, B258, B259, B260, B262, B263, B300, B301, B302, B303, B304, B305, B309, B310, B312, B313, B318, B321, B322, B323, B346, B347, B365, B367, B370, B372, B373, B380, B382, B385, B386, B396, B420, B422, B425, B469, B471, D1, D2, D3, D4, D76, D582, D584, D655, D700

- SAINT-YAN AE134, AH556, AK94, AK95, AK96, AK101, AK102, AK103, AK104, AK105, AK109, AK110, AK111, AK132, AL1, AL3, AL4, AL6, AL12, AM12, AM13, AM14

exploités par PRIMALOT Jean-Marc, PRIMALOT Alexandre et LEMOIGNE Olivier.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 janvier 2024 sous le n° 2024012.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

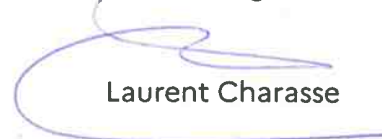
Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Je vous prie d'agréer, Monsieur,, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-18-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Arnaud VILLARD
à Charolles



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

VILLARD Arnaud
35, avenue du 08 juin 1944
71120 Charolles

Mâcon, le 18 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023386

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 10 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 10,50 ha situés sur la commune de **CHAROLLES (D66, ZB211, ZD117, ZD119, ZD176, ZD178)**, exploités par EARL BERNIGAUD MARC et LEUREAUD Martine.

Votre dossier a été enregistré complet au 18 janvier 2024 sous le n° 2023386.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

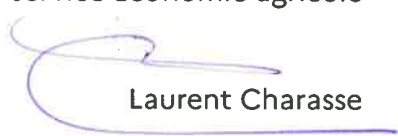
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **18 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-02-01-00007

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Lorenzo
PALMERO à Vergisson



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

PALMERO Lorenzo
78 route de Pierreclos
71960 Vergisson

Mâcon, le 1 février 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024029

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 2,37 ha situés sur les communes de :

- PRUZILLY B205, B206, B207, B375
- JULLIÉ (69) C267
- VERGISSON A1035, exploitée par FOREST Eric.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 janvier 2024 sous le n° 2024029.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **19 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-30-00016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Valentin BUIRET
à Dettey



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

BUIRET Valentin
Thul
71190 Dettey

Mâcon, le 30 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024022

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 16 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 4,05 ha situés sur la commune de **DETTEY** (AW46, AW51), sans usage agricole déclaré.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 janvier 2024 sous le n° 2024022.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **16 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-30-00017

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DE
CHAUSSÉE à Saint-Firmin



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC DE CHAUSSEE
En Chaussée
71670 Saint-Firmin

Mâcon, le 30 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024024

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 18 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 12,81 ha situés sur la commune de **SAINT-EMILAND** (E158, E159, E160, E162, E170), exploités par EARL NIVOST JEAN PHILIPPE ET MARTINE.

Votre dossier a été enregistré complet au 18 janvier 2024 sous le n° 2024024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **18 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-02-05-00007

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DU MOLEY à
Huilly-sur-Seille



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC DU MOLEY
155 Impasse du Moley
71290 Huilly-sur-Seille

Mâcon, le 5 février 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024038

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 25 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 10,64 ha situés sur les communes de

- LA FRETTE B557, B558, B561, B700

- MONTRET D43, D113, D195, D196, D198, D199, D202, exploités par THIBERT Daniel et PAGE Jacqueline.

Votre dossier a été enregistré complet au 25 janvier 2024 sous le n° 2024038.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **25 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00033

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC GORDAT S et
J à Digoïn



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

GAEC GORDAT S et J
2995 Route de Saint Vincent La Villeneuve
71160 Digoïn

Mâcon, le 23 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023375

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 7 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 17,59 ha situés sur la commune de **VITRY-EN-CHAROLLAIS** (AC18, AC28, AC29, AC31, AC32, AC56, AC57, AC63, AC64, AC88, AD35, AD37), exploités par l'EARL Eric GORDAT.

Votre dossier a été enregistré complet au 17 janvier 2024 sous le n° 2023375.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

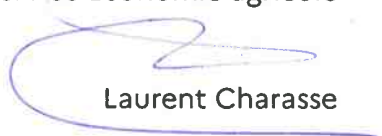
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **17 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-29-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC LES CLAIES à
Chatel-Moron



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elodie Morel
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC LES CLAIES
Messieurs et Madame DESCOMBES
8 rue de Pierre
71510 CHATEL-MORON

Mâcon, le 29 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023356

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 20 octobre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 24,41 ha situés sur la commune de **VILLENEUVE-EN-MONTAGNE** (C39, C40, E97, E100, E101, E102, E104, E105, E165, E166, E179, E180, E181, E233 partie, F133 partie), exploités par LEVIEZ Guy.

Votre dossier a été enregistré complet au 26 janvier 2024 sous le n° 2023356.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **26 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-02-02-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC MARILLIER à
Briant



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

GAEC MARILLIER
1111 chemin des Tardys
Les terres Dieu
71110 Briant

Mâcon, le 2 février 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024033

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 24 janvier 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 12,26 ha situés sur la commune de OYE (E16, E17, E89, E242, E243, E244, E473, E475, E478, E553), exploités par GAEC AUPECLE FRERES et PIOT Christophe.

Votre dossier a été enregistré complet au 24 janvier 2024 sous le n° 2024033.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **24 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-26-00006

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC VINCENT à
Rancy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC VINCENT
106 Impasse des Villarets
71290 Rancy

Mâcon, le 26 janvier 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023401

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 20 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 16,39 ha situés sur les communes de :

- **BANTANGES** E270, E271, E272, E354, E355, E356, E357, E358, E359, E360, E363, E364, E369, E374, E383, E385, E478, E479, E480, E483, E484, E486, E487, E490, E495, E539, E540, E541, E543,
- **MENETREUIL** A192, B35, B603, B605,
- **RANCY** C577,

exploités par Monsieur CHANUSSOT Pascal.

Votre dossier a été enregistré complet au 22 janvier 2024 sous le n° 2023401.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **22 mai 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-06-20-00004

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Alexandre GUICHARD à Chalmoux, relatif
à une installation sur la commune de
Neuvy-Grandchamp, non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par Hélène MICHON

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 20/06/2024

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de NEUVY-GRANDCHAMP (71330), portant sur les parcelles référencées : AP21, AP22, AP23, AP38, AP39, AP40, AP41, AP43, AP48, AP49, AP50, AP51, AP55, AP56, AP57, AP58, AP105, AP107, AP108, AP142, AP144, G51, G52, G55, G57, G58, G59, G60, G61, G62, G63, G66, G67, G68, G72, G73, G74, G75, G76, G77 d'une superficie totale de 84,54 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 4 avril 2024 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2024133**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Monsieur GUICHARD Alexandre
2 route de Chizeuil
71140 Chalmoux

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-14-00006

accusé réception complet autorisation exploiter
ABBAYE D'ACEY



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

ABBAYE D'ACEY
Monsieur COURGEY Philippe
39350 VITREUX

Lons-le-Saunier, le **14 FEV. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 06 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter pour 7 ha 36 a 00 ca situés sur la commune de VITREUX et exploités par M. DENIZOT Jean Philippe.

Votre dossier a été enregistré complet au 01 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

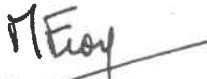
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 01 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : ABBAYE D'ACEY
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement-Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de VITREUX		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZN 0027	7 ha 36 a 00 ca	ABBAYE D'ACEY

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 01/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 09/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-22-00011

accusé réception complet autorisation exploiter
CHEVALLIER François



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

M. CHEVALLIER François
10 route de fraisans
39700 SALANS

Lons-le-Saunier, le **22 FEV. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 15 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 83 a 80 ca situés sur la commune de SALANS et exploités par M. BAUGNON Pierre.

Votre dossier a été enregistré complet au 12 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

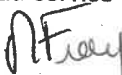
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 12 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : M. CHEVALLIER François
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune SALANS		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZE 0031	2 ha 51 a 30 ca	Mme BEQUET Colette
ZE 0033	0 ha 32 a 50 ca	Mme BEQUET Colette

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 12/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 19/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-15-00008

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DU MOULIN MONTGY

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

EARL du MOULIN MONTGY
M. DESBORDES Marc
780 MOULIN MONTGY
39160 SAINT AMOUR

Lons-le-Saunier, le 15/02/2024

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 05 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 5 ha 08 a 30 ca situés sur les communes de SAINT AMOUR, DOMSURE (01) et exploités par l'EARL de la GAZAGNE.

Votre dossier a été enregistré complet au 05 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 05 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EARL du MOULIN MONTGY
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SAINT AMOUR		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZK 0047	0 ha 99 a 80 ca	MME DEBOT Christiane
ZK 0103	2 ha 29 a 90 ca	MME DEBOT Christiane
Commune de DOMSURE		
B 0183	1 ha 78 a 60 ca	Mme PUTHET Michelle

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 05/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 15/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-22-00012

accusé réception complet autorisation exploiter
EQUI'VAL D'AMOUR



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

EQUI 'VAL D'AMOUR
6 rue de Saline
39380 SOUVANS

Lons-le-Saunier, le **22 FEV. 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 07 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 88 a 30 ca situés sur la commune de SOUVANS et inexploités.

Votre dossier a été enregistré complet au 07 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 07 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EQUI'VAL D'AMOUR
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SOUVANS		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZC 0100	0 ha 91 a 50 ca	M. LAVRUT Michel
ZC 0107	0 ha 96 a 80 ca	M. LAVRUT Michel
ZC 0187	0 ha 80 a 00 ca	M. KOEHREN Jean Charles
ZC 0185	0 ha 20 a 00 ca	M. KOEHREN Jean Charles

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 20/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 22/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-14-00007

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC COURDIER



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

GAEC COURDIER

9 Rue du Chalet
39300 CHAPOIS

Lons-le-Saunier, le **14 FEV. 2024**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 21 novembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter pour 11 ha 86 a 00 ca situés sur la commune de CHAPOIS et exploités par l'EARL DE L'ANGILLON,

Votre dossier a été enregistré complet au 01 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 01 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC COURDIER
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CHAPOIS		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZD 0006	7 ha 90 a 80 ca	Commune de CHAPOIS
ZC 0042	3 ha 95 a 20 ca	Commune de CHAPOIS

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 01/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 09/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-26-00008

accusé reception complet autorisation exploiter
GAEC DE L'UPPERCUT



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

GAEC DE L'UPPERCUT
Messieurs MARILLER Eric et Lucas
3, Sous le Diévant
39270 CHAVERIA

Lons-le-Saunier, le **26 FEV. 2024**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 15 décembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter pour 14 ha 65 a 23 ca situés sur les communes de MOUTONNE, ORGELET et exploités par M. BOURGEOIS Daniel.

Votre dossier a été enregistré complet au 21 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 21 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE L'UPPERCUT
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MOUTONNE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZB 0019	3 ha 02 a 00 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
ZB 0037	4 ha 18 a 50 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
ZB 0071	1 ha 64 a 23 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
ZB 0080	2 ha 51 a 70 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
ZB 0081	2 ha 71 a 90 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
A 0638	0 ha 44 a 30 ca	GAEC DE L'UPPERCUT
Commune d'ORGELET		
ZN 0007	0 ha 12 a 60 ca	GAEC DE L'UPPERCUT

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 21/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 22/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-03-08-00005

accusé reception complet autorisation exploiter
GAEC DE LA FONTAINE



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

GAEC DE LA FONTAINE
1, impasse du Moulinot
39700 AMANGE

Lons-le-Saunier, le **08 MARS 2024**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 25 ha 94 a 74 ca situés sur la commune d'AMANGE et exploités par M. DURAND Jean-Jacques.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

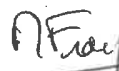
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAV

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE LA FONTAINE
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune d'AMANGE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZA 0012	14 ha 48 a 30 ca	M. DURAND Jean- Jacques
ZA 0013	5 ha 00 a 00 ca	M. DURAND Jean- Jacques
ZB 0035	1 ha 87 a 30 ca	M. DURAND Jean- Jacques
ZD 0138	1 ha 88 a 43 ca	M. GILLOT Daniel
ZD 0139	2 ha 70 a 71 ca	M. GILLOT Daniel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-22-00013

accusé reception complet autorisation exploiter
GAEC ROUX



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

GAEC ROUX
214, Impasse de Pérouse Collondon
39130 DOUCIER

Lons-le-Saunier, le **22 FEV. 2024**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 12 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 00 a 00 ca situés sur la commune de DOUCIER et inexploités,

Votre dossier a été enregistré complet au 18 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

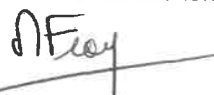
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 18 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjoite au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC ROUX
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de DOUCIER		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZB 0055	2 ha 00 a 00 ca	COMMUNE DE DOUCIER

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 18/02/2024
DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 19/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-22-00014

accusé reception complet autorisation exploiter
M. MARILLER Fabien



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

M. MARILLER Fabien
350 Chemin La Puge
39160 BALANOD

Lons-le-Saunier, le **22 FEV. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 7 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 124 ha 60 a 82 ca situés sur les communes de JOUDES, CHAMPAGNAT, BALANOD ET SAINT AMOUR et exploités par le GAEC DES 3 PRAIRIES.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 19 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : M.MARILLER Fabien
 DESCRIPTION DU PROJET : installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de JOUDES (71)		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
A 0246	0 ha 24 a 32 ca	M. BESSON Michel
A 0248	0 ha 48 a 47 ca	M. BESSON Michel
A 0485	0 ha 30 a 65 ca	M. BESSON Michel
A 0486	0 ha 20 a 00 ca	M. BESSON Michel
A 0487	0 ha 45 a 98 ca	M. BESSON Michel
A 0520	0 ha 39 a 64 ca	M. BESSON Michel
A 0521	0 ha 52 a 50 ca	M. BESSON Michel
A 0522	0 ha 37 a 52 ca	M. BESSON Michel
A 0524	0 ha 31 a 40 ca	M. BESSON Michel
A 0525	0 ha 31 a 43 ca	M. BESSON Michel
A 0527	1 ha 12 a 48 ca	M. BESSON Michel
A 0528	0 ha 22 a 14 ca	M. BESSON Michel
A 0529	0 ha 17 a 84 ca	M. BESSON Michel
A 0531	0 ha 08 a 70 ca	M. BESSON Michel
A 0537	0 ha 09 a 30 ca	M. BESSON Michel
AC 0009	0 ha 92 a 90 ca	M. BESSON Michel
AC 0219	0 ha 00 a 65 ca	M. BESSON Michel
AC 0220	0 ha 19 a 92 ca	M. BESSON Michel
AD 0141	0 ha 13 a 06 ca	M. BESSON Michel
AD 0142	0 ha 07 a 80 ca	M. BESSON Michel
AD 0145	0 ha 29 a 47 ca	M. BESSON Michel
AD 0146	0 ha 39 a 89 ca	M. BESSON Michel
B 0009	0 ha 39 a 10 ca	M. BESSON Michel
B 0010	0 ha 12 a 86 ca	M. BESSON Michel
B 0012	0 ha 10 a 80 ca	M. BESSON Michel
B 0014	0 ha 14 a 76 ca	M. BESSON Michel
B 0016	0 ha 15 a 54 ca	M. BESSON Michel
B 0017	0 ha 79 a 79 ca	M. BESSON Michel
B 0018	0 ha 24 a 00 ca	M. BESSON Michel
B 0019	0 ha 06 a 67 ca	M. BESSON Michel
B 0020	0 ha 59 a 67 ca	M. BESSON Michel
B 0026	0 ha 31 a 86 ca	M. BESSON Michel
B 0027	0 ha 14 a 30 ca	M. BESSON Michel
B 0028	0 ha 17 a 76 ca	M. BESSON Michel
B 0029	0 ha 40 a 21 ca	M. BESSON Michel
B 0030	0 ha 23 a 32 ca	M. BESSON Michel
B 0031	0 ha 32 a 03 ca	M. BESSON Michel
B 0033	0 ha 61 a 92 ca	M. BESSON Michel
B 0119	0 ha 10 a 14 ca	M. BESSON Michel

B 0125	0 ha 16 a 35 ca	M. BESSON Michel
B 0126	0 ha 17 a 74 ca	M. BESSON Michel
B 0140	0 ha 65 a 57 ca	M. BESSON Michel
B 0142	0 ha 18 a 19 ca	M. BESSON Michel
C 0050	0 ha 21 a 91 ca	M. BESSON Michel
C 0051	1 ha 50 a 48 ca	M. BESSON Michel
C 0053	0 ha 87 a 40 ca	M. BESSON Michel
C 0060	0 ha 30 a 72 ca	M. BESSON Michel
C 0062	2 ha 72 a 61 ca	M. BESSON Michel
C 0064	0 ha 15 a 56 ca	M. BESSON Michel
C 0065	0 ha 98 a 23 ca	M. BESSON Michel
C 0073	0 ha 39 a 70 ca	M. BESSON Michel
C 0076	1 ha 43 a 15 ca	M. BESSON Michel
C 0077	0 ha 35 a 83 ca	M. BESSON Michel
C 0078	0 ha 63 a 15 ca	M. BESSON Michel
C 0082	0 ha 39 a 12 ca	M. BESSON Michel
C 0084	0 ha 82 a 56 ca	M. BESSON Michel
C 0167	0 ha 35 a 03 ca	M. BESSON Michel
C 0168	1 ha 99 a 90 ca	M. BESSON Michel
C 0170	0 ha 07 a 88 ca	M. BESSON Michel
C 0171	0 ha 50 a 52 ca	M. BESSON Michel
C 0172	2 ha 10 a 97 ca	M. BESSON Michel
C 0233	1 ha 52 a 36 ca	M. BESSON Michel
C 0234	1 ha 19 a 63 ca	M. BESSON Michel
C 0235	1 ha 41 a 48 ca	M. BESSON Michel
C 0236	0 ha 56 a 69 ca	M. BESSON Michel
C 0526	0 ha 08 a 03 ca	M. BESSON Michel
C 0069	0 ha 24 a 70 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0070	0 ha 30 a 76 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0071	0 ha 11 a 24 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0107	0 ha 13 a 28 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0108	0 ha 34 a 69 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0109	0 ha 16 a 88 ca	COMMUNE DE JOUDES
C 0175	0 ha 10 a 70 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0164	0 ha 25 a 74 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0165	0 ha 09 a 80 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0158	0 ha 62 a 52 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0227	1 ha 46 a 87 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0271	0 ha 10 a 52 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0274	0 ha 11 a 13 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0275	0 ha 18 a 59 ca	M. RAFFIN Aimé
C 0110	1 ha 79 a 72 ca	M. JAILLET GIROUD Bernard
B 0004	3 ha 62 a 40 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0092	4 ha 05 a 62 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0101	0 ha 44 a 91 ca	M. HOAREAU Gérard

B 0104	1 ha 02 a 00 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0113	0 ha 15 a 63 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0114	2 ha 58 a 40 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0118	1 ha 46 a 61 ca	M. HOAREAU Gérard
B 0129	0 ha 73 a 96 ca	M. HOAREAU Gérard
C 0112	0 ha 62 a 18 ca	M. HOAREAU Gérard
C 0113	0 ha 53 a 45 ca	M. HOAREAU Gérard
C 0135	0 ha 26 a 80 ca	M. HOAREAU Gérard
AC 0036	1 ha 26 a 03 ca	Mme CHAMONAL Sonia
AC 0038	0 ha 03 a 88 ca	Mme CHAMONAL Sonia
AC 0039	0 ha 04 a 99 ca	Mme CHAMONAL Sonia
AC 0040	0 ha 15 a 74 ca	Mme CHAMONAL Sonia
AC 0042	0 ha 10 a 92 ca	Mme CHAMONAL Sonia
AC 0043	3 ha 75 a 43 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0045	0 ha 77 a 20 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0052	2 ha 10 a 04 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0054	0 ha 78 a 38 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0057	0 ha 54 a 34 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0059	0 ha 12 a 60 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0061	0 ha 09 a 40 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0064	2 ha 62 a 20 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0095	0 ha 96 a 30 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0134	0 ha 89 a 85 ca	Mme CHAMONAL Sonia
OB 0032	0 ha 34 a 00 ca	Mme CHAMONAL Sonia
C 0308	1 ha 36 a 78 ca	Mme CHAMONAL Sonia
C 0638	0 ha 18 a 37 ca	M. RICHEMOND Sébastien
C 0640	0 ha 03 a 43 ca	M. RICHEMOND Sébastien
C 0642	2 ha 58 a 63 ca	M. RICHEMOND Sébastien
C 0644	0 ha 19 a 69 ca	M. RICHEMOND Sébastien
A 0247	0 ha 40 a 50 ca	M. MARILLER Fabien
A 0249	0 ha 15 a 18 ca	M. MARILLER Fabien
A 0523	0 ha 62 a 34 ca	M. MARILLER Fabien
A 0526	0 ha 30 a 87 ca	M. MARILLER Fabien
B 0046	0 ha 16 a 19 ca	M. MARILLER Fabien
B 0060	0 ha 09 a 90 ca	M. MARILLER Fabien
C 0054	0 ha 26 a 06 ca	M. MARILLER Fabien
C 0079	1 ha 00 a 68 ca	M. MARILLER Fabien
C 0106	0 ha 59 a 75 ca	M. MARILLER Fabien
C 0111	0 ha 21 a 92 ca	M. MARILLER Fabien
C 0114	0 ha 55 a 05 ca	M. MARILLER Fabien
C 0118	1 ha 40 a 18 ca	M. MARILLER Fabien
C 0119	0 ha 17 a 40 ca	M. MARILLER Fabien
C 0132	0 ha 13 a 80 ca	M. MARILLER Fabien
C 0134	0 ha 22 a 50 ca	M. MARILLER Fabien
C 0129	0 ha 07 a 10 ca	M. MARILLER Fabien

C 0544	0 ha.03 a 08 ca	M. MARILLER Fabien
Commune de CHAMPAGNAT (71)		
C 0633	0 ha 44 a 50 ca	M. BESSON Michel
C 0643	0 ha 30 a 40 ca	M. BESSON Michel
C 0645	0 ha 18 a 25 ca	M. BESSON Michel
Commune de BALANOD		
ZA 0015	0 ha 96 a 20 ca	M. JAILLET GIROUD Bernard
ZB 0168	0 ha 25 a 35 ca	M. HOAREAU Gérard
ZB 0172	1 ha 52 a 40 ca	M. HOAREAU Gérard
C 0124	0 ha 19 a 85 ca	Mme CHAMONAL Sonia
C 0125	0 ha 21 a 25 ca	Mme CHAMONAL Sonia
C 0130	1 ha 55 a 98 ca	Mme CHAMONAL Sonia
B 0126	0 ha 36 a 90 ca	Mme CHAMONAL Sonia
ZA 0067	0 ha 18 a 00 ca	M. FAVIER Jean
ZA 0159	5 ha 48 a 10 ca	M. FAVIER Jean
ZA 0011	0 ha 99 a 80 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0016	1 ha 17 a 60 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0017	0 ha 32 a 80 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0068	2 ha 60 a 10 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0076	1 ha 33 a 30 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0112	0 ha 14 a 65 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0113	0 ha 60 a 45 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0078	0 ha 19 a 80 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0114	0 ha 94 a 20 ca	M. RICHEMOND Sébastien
ZA 0172	1 ha 77 a 06 ca	GAEC des TROIS PRAIRIES
ZA 0171	1 ha 18 a 41 ca	M. BOUVARD Jean Marc
ZA 0031	1 ha 03 a 50 ca	M. GIROUD Paul
AA 0300	2 ha 01 a 50 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0009	0 ha 89 a 00 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0025	0 ha 78 a 00 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0027	0 ha 77 a 20 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0029	0 ha 94 a 60 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0033	0 ha 95 a 60 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0035	0 ha 44 a 80 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0043	0 ha 86 a 00 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0063	0 ha 83 a 10 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0069	0 ha 59 a 00 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0165	0 ha 45 a 20 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0115	0 ha 63 a 80 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0116	0 ha 11 a 30 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0167	0 ha 74 a 09 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0169	0 ha 09 a 67 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0170	0 ha 08 a 66 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0212	0 ha 88 a 53 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0215	1 ha 61 a 16 ca	M. MARILLER Fabien

ZA 0229	0 ha 17 a 38 ca	M. MARILLER Fabien
ZA 0231	1 ha 25 a 48 ca	M. MARILLER Fabien
ZC 0226	1 ha 34 a 60 ca	M. MARILLER Fabien
ZC 0228	1 ha 03 a 15 ca	M. MARILLER Fabien
Commune de SAINT AMOUR		
ZC 0004	1 ha 98 a 80 ca	M. MARILLER Fabien

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 19/02/2024

DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 19/04/2024

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-02-14-00008

accusé réception complet autorisation exploiter
SCEA DU BUCHOT

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

SCEA du BUCHOT
7, rue Constant CHEVILLON
39120 ANNOIRE

Lons-le-Saunier, le 14/02/2024

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 01 février 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 224 ha 53 a 62 ca situés sur les communes de ANNOIRE, CHEMIN, LAYS SUR LE DOUBS, POURLANS et BOUSSELANGE et exploités par Messieurs HUMBLLOT Jean Michel et Tony.

Votre dossier a été enregistré complet au 01 février 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 01 juin 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : SCEA du BUCHOT

DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement réunissant deux exploitants dans une même société.

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune d'ANNOIRE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZX 0009	02 ha 66 a 28 ca	COMMUNE d' ANNOIRE
ZV 0012	00 ha 59 a 21 ca	GAUDILLIER Irène
ZV 0013	04 ha 31 a 90 ca	GAUDILLIER Irène
YI 0042	08 ha 40 a 28 ca	HUMBLOT Monique
ZT 0030	08 ha 78 a 37 ca	HUMBLOT Monique
YB 0049	02 ha 17 a 41 ca	HUMBLOT Monique
YI 0046	07 ha 00 a 09 ca	HUMBLOT Monique
ZT 0022	01 ha 00 a 94 ca	HUMBLOT Monique
ZV 0011	05 ha 03 a 87 ca	HUMBLOT Monique
YB 0048	03 ha 97 a 03 ca	BARRAUX Jocelyne
ZM 0097	02 ha 30 a 30 ca	BARRAUX Jocelyne
YH 0027	01 ha 63 a 84 ca	POIFFAUT Jean Yves
YH 0028	00 ha 56 a 16 ca	POIFFAUT Jean Yves
YK 0003	07 ha 09 a 35 ca	ECARNOT Dominique
YI 0045	01 ha 09 a 68 ca	HUMBLOT Béatrice
ZT 0026	01 ha 46 a 59 ca	FERTIER Odile
ZT 0025	00 ha 20 a 20 ca	FERTIER Odile
ZT 0024	00 ha 16 a 55 ca	FERTIER Odile
ZT 0014	00 ha 45 a 87 ca	SEIGNER Robert
YD 0017	02 ha 21 a 78 ca	SEIGNER François
YD 0020	01 ha 03 a 69 ca	SEIGNER François
YD 0016	00 ha 00 a 15 ca	SEIGNER François
YK 0005	05 ha 18 a 00 ca	GRAPPIN Yvonne
ZT 0023	07 ha 71 a 56 ca	GRAPPIN Yvonne
YB 0050	00 ha 81 a 64 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0027	00 ha 60 a 18 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0028	01 ha 85 a 22 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZV 0014	03 ha 66 a 70 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YI 0043	02 ha 87 a 49 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0015	01 ha 50 a 27 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0016	01 ha 11 a 81 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0029	00 ha 26 a 56 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0056	01 ha 43 a 65 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZT 0063	06 ha 55 a 56 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YK 0057	00 ha 17 a 43 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YK 0058	00 ha 83 a 97 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YK 0044	01 ha 46 a 38 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YB 0013	01 ha 57 a 00 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
YE 0055	00 ha 62 a 33 ca	COMMUNE d'ANNOIRE

YA 0001	01 ha 24 a 80 ca	M. BACHELET Daniel
YI 0023	02 ha 45 a 00 ca	M. BACHELET Daniel
YB 0015	00 ha 42 a 31 ca	Mme BARRAUX Jocelyne
YK 0056	02 ha 45 a 94 ca	Mme BARRAUX Jocelyne
YC 0003	01 ha 18 a 59 ca	Mme DUVAL JACQUELINE
YB 0022	00 ha 19 a 30 ca	Mme PETETIN Elisabeth
YA 0007	00 ha 05 a 25 ca	M.TISSIER Bernard
YA 0008	05 ha 47 a 38 ca	M.TISSIER Bernard
YA 0009	00 ha 50 a 37 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0021	00 ha 24 a 70 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0029	00 ha 68 a 52 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0030	03 ha 63 a 23 ca	M.TISSIER Bernard
YB0031	02 ha 24 a 55 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0032	02 ha 48 a 21 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0106	00 ha 11 a 36 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0111	00 ha 74 a 55 ca	M.TISSIER Bernard
YC 0004	01 ha 02 a 94 ca	M.TISSIER Bernard
YC 0019	01 ha 62 a 16 ca	M.TISSIER Bernard
YC 0020	00 ha 69 a 02 ca	M.TISSIER Bernard
YH 0035	00 ha 26 a 40 ca	M.TISSIER Bernard
YI 0025	02 ha 89 a 00 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0102	00 ha 49 a 96 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0103	00 ha 02 a 62 ca	M.TISSIER Bernard
YB 0104	01 ha 22 a 28 ca	M.TISSIER Bernard
YC 0002	00 ha 24 a 39 ca	M.TISSIER Bernard
YC 0007	13 ha 70 a 15 ca	M.TISSIER Bernard
YI 0024	01 ha 84 a 00 ca	M.TISSIER Bernard
YA 0006	06 ha 53 a 16 ca	M. HUMBLLOT Tony
YB 0105	02 ha 66 a 92 ca	M. HUMBLLOT Tony
YA 0002	00 ha 78 a 39 ca	M. HUMBLLOT Tony
YA 0003	02 ha 04 a 46 ca	M. HUMBLLOT Tony
YC 0018	02 ha 31 a 94 ca	M. HUMBLLOT Tony
YB 0109	01 ha 10 a 23 ca	M. HUMBLLOT Tony
YI 0051	01 ha 03 a 68 ca	Mme HUMBLLOT Marie Thérèse
YA 0004	01 ha 49 a 66 ca	Mme GALLI Monique
YC 0005	00 ha 10 a 17 ca	Mme GALLI Monique
YC 0006	04 ha 01 a 15 ca	Mme GALLI Monique
Commune de CHEMIN		
ZE 0046	03 ha 76 a 00 ca	FERTIER Odile
ZE 0061	01 ha 79 a 30 ca	FERTIER Odile
ZI 0077	00 ha 13 a 00 ca	FERTIER Odile
ZI 0078	05 ha 75 a 00 ca	FERTIER Odile
ZI 0092	00 ha 38 a 50 ca	FERTIER Odile
ZE 0057	01 ha 94 a 40 ca	PARDON Colette
ZE 0058	04 ha 52 a 20 ca	PARDON Colette

ZI 0093	01 ha 92 a 60 ca	PARDON Colette
ZI 0044	01 ha 53 a 00 ca	SCI Pré Soleil/HUMBLOT Tony
ZI 0086	01 ha 12 a 10 ca	Mme GALLI Monique
ZI 0087	00 ha 19 a 00 ca	Mme GALLI Monique
Commune de LAYS SUR LE DOUBS (71)		
ZD 0005	07 ha 41 a 00 ca	PARDON Colette
Commune de POURLANS (71)		
ZK 0033	02 ha 45 a 70 ca	Famille PELLETIER Philippe, Jean Georges, Claude, Raymond, Didier et GAUTHERON Christine.
ZC 0007	02 ha 09 a 80 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZC 0014	00 ha 59 a 80 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZC 0016	09 ha 23 a 20 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZH 0063	03 ha 40 a 00 ca	M.TISSIER Bernard
Commune de BOUSSELANGE (21)		
ZH 0029	01 ha 52 a 60 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE
ZD 0053	04 ha 04 a 39 ca	HUMBLOT JEAN MICHEL / BEATRICE

